

Bull. Inst. r. Sci. nat. Belg. Bull. K. Belg. Inst. Nat. Wet.	Bruxelles Brussel	21-VI-1972
48	B I O L O G I E	10

SUR DEUX DAUPHINS A BEC BLANC,  
LAGENORHYNCHUS ALBIROSTRIS (GRAY),  
DE LA COTE BELGE.

PAR

W. M. A. DE SMET.

INTRODUCTION

Le dauphin à bec blanc, *Lagenorhynchus albirostris* (GRAY, 1846) n'est pas aussi rare dans la Mer du Nord qu'on l'a cru longtemps. VAN BREE (1970) juge même que cette espèce y est la troisième en nombre après le marsouin, *Phocoena phocoena* (L.), et le dauphin culbuteur, *Tursiops truncatus* (MONT.). L'analyse des données connues jusqu'en 1964 pour les côtes des Pays-Bas, faite par VAN BREE et NIJSSEN, montrait cependant que le nombre de captures ou d'échouages décroît progressivement vers le Sud : pour les vingt cas, signalés par eux pour les Pays-Bas, un seul provient de la Zélande, la plupart des cas se situant dans la région du Waddensee. Un phénomène analogue de décroissance du nombre vers le Sud se constate d'ailleurs le long de la côte orientale de la Grande-Bretagne : selon HARMER la limite méridionale des échouages de cette espèce y coïncide plus ou moins avec la limite septentrionale des échouages de *Tursiops truncatus* (MONT.) (\*). L'espèce montre donc une préférence pour les parties plus septentrionales de la Mer du Nord. Pour l'Océan Atlantique, des constatations analogues ont été faites. BIERMAN et SLIJPER ne signalent qu'une présence accidentelle de cette espèce sur la côte française, mais croient avoir observé un spécimen au large du Portugal.

Pour la côte belge la présence de cette espèce est longtemps restée obscure. VAN BENEDEN a signalé à plusieurs reprises que des pêcheurs

(\*) Cette règle n'est tout de même pas générale, puisque FRASER a cité ultérieurement plusieurs exceptions.

d'Ostende lui ont procuré deux exemplaires, l'un en juillet 1851, l'autre dans l'hiver de 1852. Mais jamais il n'a indiqué l'origine exacte de ces spécimens. Dans son étude sur les cétacés de la côte belge (présentée à l'Académie royale des Sciences en 1860, mais publiée en 1861) il a compris ces spécimens dans la faune belge. Une citation mal indiquée de DE PAUW et WILLEMSSEN (1905), qui se référaient probablement à l'étude de 1860 de VAN BENEDEN, a fait croire qu'un autre individu avait été trouvé en 1860. Se basant sur ces informations, FRECHKOP (1958) est arrivé à la conclusion que ce dauphin appartiendrait à la faune belge comme espèce accidentelle. Malheureusement cet auteur s'est laissé influencer par les citations incorrectes de la littérature cétologique belge. Une erreur typographique (1951 au lieu de 1851) a compliqué davantage son énoncé qui se lit : « En Belgique, deux jeunes spécimens ont été capturés près d'Ostende en juillet 1951; DE PAUW et WILLEMSSEN (1905) citent encore un autre exemplaire sur la côte belge en 1860 » (« Faune de Belgique : Mammifères », p. 519).

La présence du dauphin à bec blanc dans les eaux côtières belges restait donc à prouver. Or, en moins d'un an, deux exemplaires sont venus s'échouer et ont apporté la preuve. Le premier, un vieux mâle, s'échouait à Zeebrugge le 23 novembre 1968, l'autre, une vieille femelle, à Wenduine le 10 novembre 1969. L'animal mâle vivait encore au moment de l'échouage ; l'animal femelle s'échouait pendant une tempête, mais était dans une condition de fraîcheur telle qu'on peut présumer qu'il est décédé peu de temps auparavant, ou bien au moment de l'échouage.

La collection de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique possédait un crâne, entré dans les collections en 1959 et provenant d'une pêche de fond dans le Kreeftenput, à environ 180 km au nord de Zeebrugge. Le crâne avait été déterminé jadis comme étant celui d'un *Tursiops truncatus* (MONT.). Mais des mesures du crâne, prises en 1969 par un étudiant en zoologie, M. BIGAIGNON, avaient déjà indiqué que cette pièce se plaçait mal dans l'ensemble des crânes de cette espèce. Un nouvel examen a établi alors que ce crâne appartient à l'espèce *Lagenorhynchus albirostris* (GRAY). Ce cas confirme l'idée de VAN BREE (1970, p. 267) qui énonce que dans bon nombre de cas, le dauphin à bec blanc n'a pas été reconnu et que plusieurs collections en possèdent des squelettes ou des crânes sans que l'on s'en rende compte.

Il est donc bien possible que plusieurs cadavres, trouvés à la côte belge et ayant été considérés comme étant des marsouins, pourraient être des dauphins à bec blanc. Dans plusieurs cas des crânes de tels spécimens sont entrés dans des collections privées ou scolaires. Il ne nous étonnerait pas si à la suite d'une inspection plus poussée, le nombre connu de cas de présence de cette espèce à la côte belge ne monte sensiblement.

Ce qui mérite une attention spéciale est le fait que les deux spécimens belges sont parvenus à la côte en novembre. Or, pour les vingt cas néerlandais, résumés par VAN BREE et NIJSSEN en 1964, il n'y en a aucun de ce mois-là, la plupart des cas se présentant en été. Ces mêmes auteurs

résumé 61 cas de la Grande-Bretagne, dont 3 seulement se situent en novembre, les autres étant surtout dans les mois d'été.

#### DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES DEUX SPÉCIMENS RÉCENTS DE LA CÔTE BELGE

1. L'animal mâle, échoué à Zeebrugge le 23 novembre 1968, mesurait 2,48 m en longueur axiale, c'est-à-dire en ligne droite de la pointe de la mâchoire supérieure à l'encoche de la nageoire caudale. Il s'est échoué vivant vers 14 heures de l'après-midi. Des promeneurs s'en sont emparés et l'ont tiré sur la plage, où il a été cédé à un hôtelier, qui décidait de faire empailler l'animal. Heureusement une bonne série de photos a été prise du spécimen frais et m'a été aimablement cédée. L'une d'elles est représentée ici (fig. 1).

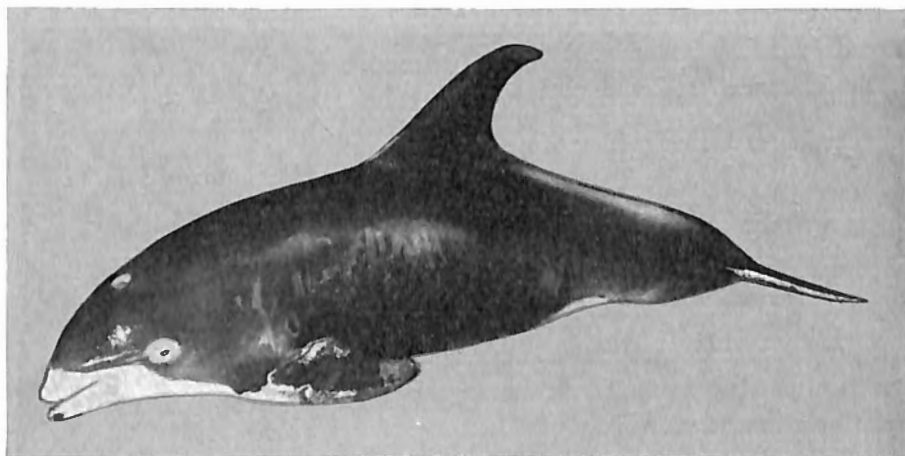


Fig. 1.

Dauphin à bec blanc, *Lagenorhynchus albirostris* (GRAY), mâle, échoué à Zeebrugge (Belgique) le 23 novembre 1968, et tiré sur la digue par des promeneurs.  
(Photo R. CLAEYS.)

J'ai vu le spécimen, conservé dans un frigo et couché sur le flanc droit, quatre jours après l'échouage et j'en ai pu prendre les mesures. En même temps j'ai noté un certain nombre de constatations sur les plaies qui se présentaient sur le côté gauche de l'animal (le seul côté bien accessible). Le taxidermiste a conservé le squelette et l'a ensuite transmis à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique. Deux ans plus tard l'hôtelier a vendu l'exemplaire empaillé à ce même Institut.

L'inspection de l'animal dans l'état congelé, et plus tard celle de l'animal empaillé et du squelette, ont relevé plusieurs particularités, qui retiennent l'attention, et qui seront exposées plus loin.

L'animal se montrait être un mâle. L'usure des dents et les cas avancés de spondylite dans le squelette (voyez plus loin) indiquaient qu'il s'agissait d'un vieux spécimen. Sa coloration est bien marquée. Sa peau représente un bon nombre de plaies guéries d'origines fort diverses (fig. 1). Probablement ce vieux mâle s'est perdu dans le sud de la Mer du Nord et il s'est échoué, affaibli de vieillesse, sur la côte. Remarquons que la longueur de ce mâle reste bien au-dessous de la moyenne, que VAN BREE et NIJSSEN ont établie pour les mâles, ce qui est bien étonnant pour un spécimen si âgé (la moyenne se situerait pour les mâles entre 2,60 et 2,70 m).

2. L'animal femelle, trouvé à Wenduine le 10 novembre 1969, mesurait 2,59 m en longueur axiale. Il s'est échoué vers 14 heures en un endroit bien déterminé de la plage, où l'inclinaison vers la mer est très peu prononcée, et où plusieurs cétacés ont déjà été trouvés ces dernières années (près du brise-lames n° 1). Grâce à l'intervention rapide de la police et du secrétaire communal, M. E. LEPEER, l'animal pouvait être sauvé de destruction de la part de promeneurs.

Le lendemain j'étais sur place pour prendre des photos et pour mesurer l'animal. Malheureusement toutes ces photos ont échoué, ce qui est fort regrettable puisque la coloration de cet exemplaire déviait fortement de celle du mâle et puisque des descriptions d'animaux frais de cette espèce ne sont point nombreuses. Heureusement un nombre limité de notes a été prise.

L'animal était une femelle. Son côté gauche ne montrait que deux plaies, toutes les deux parfaitement guéries, ce qui contrastait très fort par rapport au mâle de l'année précédente. L'usure des dents montrait tout de même qu'il s'agissait d'un animal âgé, ce qui a été confirmé par l'inspection des ovaires et du squelette.

Le lendemain la pièce a été transportée à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique à Bruxelles, où j'ai eu l'occasion d'en examiner quelques détails anatomiques. Signalons que l'estomac était vide et que la vessie urinaire était bien remplie. Les glandes lactéales étaient en état de repos. Il n'y avait pas de parasites dans les voies respiratoires. Plusieurs ganglions lymphatiques abdominaux étaient assez volumineux.

Cette femelle a une longueur qui se classe bien dans la moyenne que VAN BREE et NIJSSEN ont établie. Plusieurs auteurs ont déjà signalé que, chez cette espèce, les mâles sont plus grands que les femelles. Or, ceci ne semble pas être le cas chez les deux spécimens cités.

#### MESURES GÉNÉRALES DE CES DEUX SPÉCIMENS

En 1961, K. S. NORRIS a édité une méthode standardisée pour les mensurations de petits cétacés, établie par le « Committee on Marine Mammals, American Society of Mammalogists ». Puisque des données sur les *Lage-*

*norhynchus albirostris* (GRAY) sont restées assez fragmentaires jusqu'ici, nous jugeons qu'il est utile de publier les mesures de ces deux spécimens. Pour la compréhension complète de la signification vraie de ces mesures, les intéressés sont renvoyés à l'étude de NORRIS.

	Mâle Zeebrugge 23-XI-1968 en cm	Femelle Wenduine 10-XI-1969 en cm
1. Longueur standard (voyez plus haut) ...	248	259
2. De la pointe de la mâchoire supérieure jusqu'au centre de l'oeil ... ..	27	29
3. Idem jusqu'au bord de la protubérance frontale ... ..	3	3
4. Idem jusqu'à l'angle de la bouche ... ..	23	22
5. Idem jusqu'au méat auditif ... ..	38	(*)
6. Du centre de l'œil jusqu'au méat auditif .	6	(*)
7. Idem jusqu'à l'angle de la bouche ... ..	6,5	6,5
8. Idem jusqu'au centre de l'évent ... ..	24	23
9. De la pointe de la mâchoire supérieure jusqu'au centre de l'évent ... ..	24	23
10. Idem jusqu'à l'insertion du battoir ... ..	43	43
11. Idem jusqu'à l'insertion de la nageoire dorsale .. ..	155	147
12. Idem jusqu'au point central de l'ombilic .	(**)	110
13. Idem jusqu'au point central de l'ouverture génitale . ... ..	(**)	170
14. Idem jusqu'au centre de l'anus ... ..	177	177
15. Projection d'une mâchoire par rapport à l'autre (la mâchoire supérieure se pro- jette) ... ..	1,5	1
16. De la pointe de la mâchoire supérieure à l'extrémité postérieure des sillons guttu- raux ... ..	(***)	(***)
17. Epaisseur de la couche de graisse près de l'insertion du battoir ... ..	(****)	2,3
18. Idem, position médio-latérale, vers le mi- lieu .. ..	(****)	1,8
19. Idem, position médio-ventrale, vers le mi- lieu .. ..	(****)	2,1
20. Longueur des sillons gutturaux ... ..	(***)	(***)
21. Envergure dans le plan des aisselles ...	(**)	137
22. Envergure maximale ... ..	162	148
23. Envergure dans le plan de l'anus ... ..	92	94
24. Dimensions de l'œil ... ..	0,9 × 2,5	0,9 × 1,7
25. Largeur des sillons mamillaires ... ..	(**)	3,6/3,4

	Mâle Zeebrugge 23-XI-1968 en cm	Femelle Wenduine 10-XI-1969 en cm
26. Longueur du sillon génital et de l'anus ...	(**)	25 - 2,5
27. Dimensions de l'évent (en forme d'arc) .	4,1 × 4,1	3,1 × 2,3
28. Dimensions du méat auditif ... .. .	0,05	(*)
29. Longueur du battoir dès l'insertion jusqu'à la pointe ... .. .	45	47
30. Idem, dès l'aisselle jusqu'à la pointe ...	35	33
31. Largeur maximale du battoir ... .. .	16	17
32. Hauteur de la nageoire dorsale ... .. .	32	32
33. Longueur de la base de la nageoire dorsale .. .. .	55	46
34. Distance entre les deux extrémités de la nageoire caudale ... .. .	64	65
35. Distance entre la pointe de l'encoche et le bord antérieur de la nageoire caudale .	21	22
36. Profondeur de cette encoche . ... .. .	4	4

(\*) Malgré des examens assidus aucun méat auditif n'a été reconnu avec certitude du côté gauche de cet animal, ce qui n'est point un cas exceptionnel. Le côté droit n'était pas accessible à la recherche vu la position de l'animal à ce moment-là.

(\*\*) L'animal étant placé plus ou moins sur le ventre, il n'était pas possible de prendre cette mesure-là.

(\*\*\*) Des sillons gutturaux n'existent pas chez cette espèce.

(\*\*\*\*) Vu l'intention de faire empailler cet animal, il ne m'était pas permis de couper dans la peau pour prendre ces mesures-là.

(\*\*\*\*\*) L'animal étant un mâle, ces sillons n'existent pas.

Les mesures se couvrent assez bien; la femelle semble toutefois être plus maigre que le mâle. Les quelques différences peuvent être expliquées par les difficultés qu'on rencontre lorsqu'on doit prendre des mesures le long de lignes qui courent parallèles à l'axe de l'animal.

Le mâle est en somme remarquablement petit. Généralement les mâles de cette espèce semblent être plus grands que les femelles et ils excèdent bien 2,60 m. Signalons tout de même que ces mesures-ci sont des mesures standard, qui ne vont que jusqu'à l'encoche de la nageoire caudale et qui restent donc inférieures à celles qu'on a prises dans des autres circonstances.

#### CONSIDÉRATIONS SUR LA COLORATION DE CES DEUX SPÉCIMENS

Quoique des exemplaires de cette espèce ne sont point rares dans la Mer du Nord ni le long de la côte norvégienne (voyez JONSGÅRD), l'espèce était pourtant restée inconnue à la science zoologique jusqu'en 1846, année dans laquelle plusieurs auteurs, l'un indépendamment de l'autre,

l'ont décrite (HERSHKOVITZ). Les spécimens de VAN BENEDEN, datant de 1851 et de 1852, étaient donc parmi les premiers à être connus en zoologie. Une figure bien réussie d'un de ces spécimens (qui étaient tous les deux des femelles), est d'ailleurs ajoutée à son travail.

A en juger des descriptions, dessins et photos, publiés depuis 1846, on constate que la variabilité individuelle de la coloration est assez prononcée. Ceci se remarque encore davantage dans la publication de JONSGÅRD. Cette variabilité est même si grande, qu'on serait tenté de considérer plusieurs spécimens comme des représentants d'espèces différentes, — tel que cela a déjà été le cas pour tant de spécimens du genre *Lagenorhynchus* GRAY. De plus, il ne faut pas perdre de vue que la coloration peut s'altérer après la mort et que ce phénomène peut conduire à des aspects bien différents.

Puisque nous disposons de photographies excellentes du mâle de Zeebrugge, prises tout de suite après la mort de l'animal, une considération sur la coloration de cet exemplaire est bien à sa place ici. Notons qu'il s'agit d'un vieux mâle, ce qui accentue probablement la pigmentation (fig. 1).

La plus grande partie du corps est d'un noir foncé, qui contraste bien fort avec le blanc pur de la face inférieure et du museau. La limite entre les deux couleurs est assez tranchée, excepté dans la région anale et dans les lieux où des taches blanches se trouvent dans le noir ou vice-versa (voyez plus loin). Il n'y a pas de moindre trace de régions jaunes (selon le témoignage des personnes qui ont vu l'animal vivant), quoique celles-ci ont été rapportées par d'autres auteurs. La couleur noire est moins foncée sur la queue et dans la région nuchale que sur le tronc. Le museau est blanc, ce qui est caractéristique pour l'espèce; mais ce blanc contient des marbrures de noir foncé sur la mâchoire inférieure près de la pointe et également en dessous de l'angle de la bouche. L'œil est entouré d'un anneau blanc bien prononcé; ce caractère a été décrit chez peu de spécimens (voir JONSGÅRD, qui renvoie à d'autres études; voir aussi VAN BENEDEN).

De même l'évent, par son aspect moins foncé, se dessine clairement dans un entourage noir. Des taches blanches irrégulières ornent le bord inférieur de la proéminence frontale, le soi-disant « melon ». Des taches irrégulières de blanc à ombrage noir festonnent le bord antérieur des battoirs et de la nageoire caudale; elles se voient aussi tout près de l'aisselle et de la pointe du battoir. Deux taches isolées peut marquées, l'une du côté gauche, l'autre du côté droit, se trouvent sur le dos près du bord postérieur de la nageoire caudale (fig. 1).

La femelle de Wenduine est bien différente. Le noir foncé y fait quasi défaut et le blanc n'y est jamais pur. La région la plus noire est la région dorsale du tronc. Sur les côtés du tronc s'opère une transition graduelle entre noir et blanc, de sorte que le blanc de la face inférieure se limite à une zone étroite médiane, qui s'élargit un peu dans la région anale. La distinction entre noir et blanc est plus tranchée sur la tête, mais des

taches de l'autre couleur se trouvent nombreuses dans le blanc et dans le noir. Le museau n'est donc pas blanc, mais plutôt marbré, surtout sur la mâchoire inférieure. De même que chez le mâle, le bord antérieur des battoirs montre un mélange des deux couleurs. On ne trouve aucune trace de jaune, quoique VAN BENEDEN ait signalé la présence de cette couleur chez sa femelle.

#### LES TRACES DE PLAIES SUR LE CORPS

L'existence de plaies sur le corps des cétacés est un phénomène assez général, mais qui n'a pas encore connu l'intérêt qu'il mérite. Quoique bon nombre de plaies ont déjà été décrites, leur origine n'est pas toujours claire. Plusieurs parmi elles doivent être reportées à des morsures par des lamproies marines (VAN UTRECHT), d'autres à la fixation de ventouses de céphalopodes (surtout chez les espèces teutophages), d'autres à des parasites cirripèdes. De telles plaies peuvent même conduire à des lésions présentant l'aspect d'un acanthose invasive (DE SMET & BULTINCK). Il est tout de même évident qu'il y en a d'autres qui ont été causées par des combats avec des individus de même espèce ou avec des prédateurs, tels que des requins ou des orques.

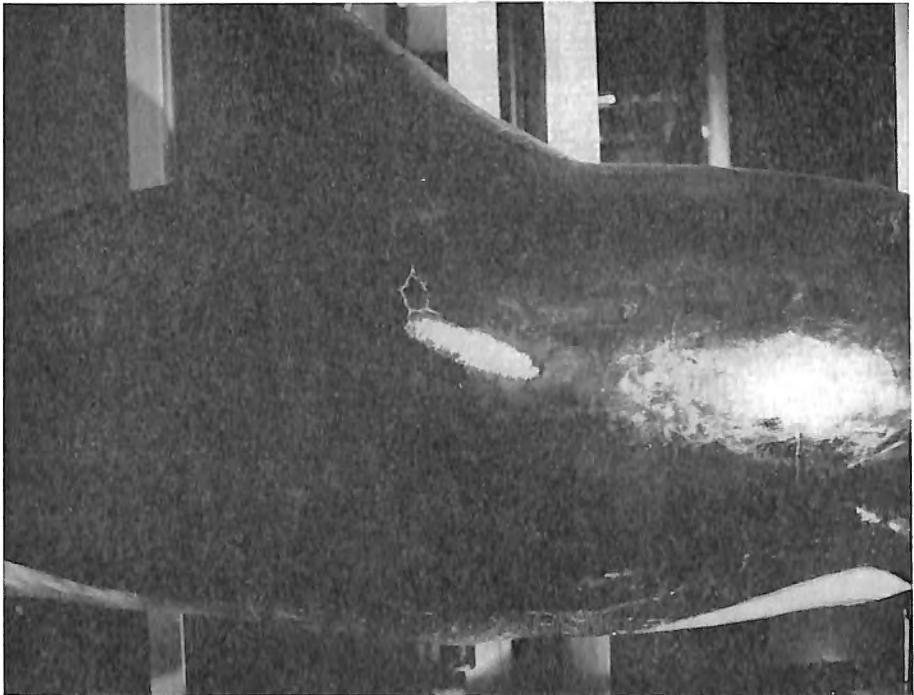


Fig. 2.

Plaie guérie oblongue sur le côté droit du dauphin à bec blanc mâle (photo prise sur l'animal empaillé).



De ce point de vue il était intéressant de comparer les deux spécimens du dauphin à bec blanc, tous les deux étant d'un âge avancé et ayant donc été exposés à bon nombre de dangers pendant leur vie.

Or, une grande différence se présentait entre l'état de la femelle et celui du mâle. Une description plus poussée de ces plaies est bien à sa place ici, d'autant plus que VAN BREE & NIJSSEN ne signalent pas de plaies remarquables chez les spécimens qu'ils ont inspectés.

Le côté gauche de la femelle a été examiné attentivement et il n'a pas relevé de grandes lésions. Une plaie se retrouvait tout près de l'anus et se présentait sous forme d'un petit accroc rectiligne dans la peau, guérie depuis longtemps; la forme de cette plaie faisait penser qu'elle avait été causée par l'intrusion d'une dent. Une autre plaie se situait près de la nageoire dorsale et, quoique guérie depuis longtemps et à peine discernable, elle se présentait sous une forme assez ronde, ce qui ferait penser à une impression d'une ventouse de céphalopode.

Le mâle par contre montrait la peau couverte de plaies. Celles-ci étaient de plusieurs formes et de diverses natures. Plusieurs parmi elles étaient si frappantes qu'on peut même les discerner facilement sur la photo (fig. 1). Il faut tenir compte que parmi les lésions, plusieurs étaient dues à la manipulation brutale qu'on avait imposée au spécimen pour le tirer sur la digue au moyen de câbles.

Une première catégorie de plaies de ce spécimen mâle pourrait être caractérisée par leur forme ovale. Il est remarquable que tous ces ovales ont leur plus grand diamètre selon l'axe longitudinal du corps, et qu'ils se situent surtout sur les côtés latéral et dorsal du corps. Il est bien possible qu'elles soient dues à des morsures par des lamproies marines; vu la différence de grandeur on pourrait s'imaginer que chaque plaie est due à une autre lamproie. Le degré de guérison est assez différent d'une plaie à l'autre et elle n'est jamais de telle nature qu'elle ait gravement affecté la peau. On pourrait croire qu'au cours des années beaucoup de plaies se soient guéries complètement sans laisser des traces, et que donc ces lésions-ci datent des dernières années. Comme l'a fait remarquer VAN UTRECHT pour le marsouin, la pigmentation d'une plaie guérie peut être moins intensive que celle de la région environnante. Cette pigmentation peut s'indiquer plus clairement sur les crêtes dermiques longitudinales, de sorte qu'elle se présente sous forme d'une striation fine.

Les plaies qui nous semblent appartenir à cette catégorie, et classées en ordre de grandeur, sont les suivantes :

- 9 × 7 cm : côté droit, région lombaire dorsale; plaie mal discernable;
- 9 × 5 cm : côté droit, région lombaire dorsale; la plaie présente une striation bien discernable, mais pas de bords;
- 8 × 5,5 cm : côté gauche, région lombaire latérale; mal discernable, excepté par sa coloration moins prononcée;

- 8 × 5 cm : côté gauche, région cervicale dorsale (fig. 1); une incision médiane se remarque dans cette plaie ce qui pourrait être due à la dentition de la lamproie, comme l'a fait remarquer VAN UTRECHT.
- 7,5 × 3,7 cm : côté gauche, région cervicale dorsale; mieux guérie que la précédente (fig. 1);
- 6,5 × 3,6 cm : côté gauche, région thoracique latérale; mal discernable;
- 5,5 × 3 cm : côté droit, région caudale latérale; plaie guérie, à bord prononcé et à surface rêche;
- 5 × 3 cm : côté droit, région caudale latérale; plaie guérie, à striation moins discernable;
- 5 × 1,8 cm : côté gauche, région thoracique latérale; mal discernable;
- 4 × 2,6 cm : côté gauche, région caudale latérale; mal discernable;
- 3,5 × 2,5 cm : côté gauche, région thoracique dorsale; mal discernable excepté pour son bord antérieur;
- 3 × 2,3 cm : côté gauche, région thoracique latérale; avec incision médiale;
- 2,8 × 2,5 cm : côté gauche, région caudale latérale; moins discernable, excepté par sa coloration;
- 2,6 × 1,2 cm : côté droit, région cervicale latérale; très mal discernable.

Au total donc 14 plaies à contour oval, dont le plus grand diamètre oscille entre 9 cm et 2,6 cm.

Une deuxième catégorie de plaies est celle dont les diamètres sont plus grands. Leur aspect les fait distinguer davantage de la catégorie précédente : leur surface n'est point lisse et les bords sont fort marqués. Il n'est point exclu qu'elles aient été causées également par des morsures de lamproies; mais il est plus probable que de telles plaies proviennent de morsures de plus grands animaux, tels que des requins ou des orques, qui auraient happé des pièces entières. Une de ces plaies se situait sur le côté gauche dans la région thoracique; elle mesurait 28,5 × 13,5 cm (fig. 1). Une autre de 20 × 13 cm se situait du côté droit dans la région anale; elle était mieux guérie que la précédente. Une autre donnerait l'impression d'être de 22 × 12 cm, mais elle se composait de deux plaies qui se couvraient partiellement et dont les dimensions étaient 13,3 × 8,7 cm et 12,5 × 7 cm.

Enfin une troisième catégorie de plaies est bien différente et elle n'est représentée que par un seul exemple : elle est sous forme de strie, longue de 14 cm, se situant sur la partie lombo-thoracique latérale droite et étant plus ou moins oblique (fig. 2). Cette strie se dessine sous forme d'une tache bien oblongue, de couleur jaune foncé, ce qui contraste nettement avec le noir environnant. Des îlots minuscules de noir, atteignant à peu près un diamètre d'un mm et ayant une forme d'étoile, se distribuent dans la partie postérieure de cette couleur jaune. Cette plaie est manifestement bien guérie, mais la pigmentation n'a pas pu y réapparaître de façon

complète. Son origine peut se rechercher dans la rencontre avec un objet pointu, par exemple une hélice.

Des plaies qui feraient penser à des impressions de dents de congénères ne furent point trouvées, quoiqu'elles sont bien connues chez le dauphin culbuteur et chez le mésoplodon (\*).

Il vaut la peine de signaler que la pointe du battoir gauche de l'animal faisait défaut (fig. 1), comme si elle avait été enlevée par une morsure. La dernière (9<sup>me</sup>) phalange du deuxième doigt y manque d'ailleurs. La nageoire dorsale et la nageoire caudale présentaient des échancrures, qui sont probablement aussi dues à des morsures. Des échancrures semblables se remarquent d'ailleurs chez presque tous les dauphins culbuteurs, qu'on voit dans les delphinaria.

#### LA DENTITION

La dentition de ces deux spécimens indique clairement qu'il s'agit d'individus âgés. Bon nombre de dents se sont perdues et des autres montrent des signes d'usage ou d'abrasion. Des inflammations se rencontrent aussi.

La femelle présentait une formule dentaire de  $\frac{23-25}{24-24}$ . Il apparaît que

le nombre de 23 dans la mâchoire supérieure gauche est dû au non-perçage d'une dent antérieure.

Chez le mâle, le dénombrement des dents ne pouvait pas se faire convenablement sur le cadavre congelé. Chez l'animal empaillé (empaillé avec

le bec ouvert) on dénombre  $\frac{21-26}{23-22}$ . Mais il est bien possible que plu-

sieurs dents échappent à l'observation, ayant été prises dans le plâtre qui a servi pour former l'intérieur du bec.

Les dents ne sont pas toutes de même forme. Les 3 ou 4 antérieures sont minuscules. Puis il y a une transition graduelle à des dents plus volumineuses. Parfois la dernière dent de la série est de nouveau petite. Ceci est le cas sur la mâchoire supérieure gauche de la femelle et sur les mâchoires inférieure et supérieure gauches du mâle (la mâchoire supérieure droite du mâle possède même deux petites dents). La série forme une ligne assez droite, excepté dans sa partie antérieure, mais chez le mâle, la série de la mâchoire inférieure droite indique une insinuation en sens labial à cause d'une situation plus interne des dents 15 à 18. Plusieurs dents sont fort infléchies, ce qui est dû à une mauvaise implantation, par exemple la 19<sup>me</sup> de la mâchoire inférieure droite de la femelle.

Notons que chez un autre squelette des collections de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique et qui provient d'un spécimen procuré en 1852 par des pêcheurs d'Ostende, la formule dentaire nous semble

(\*) Ce qui sera décrit dans une autre publication.\*

être :  $\frac{24-25}{23-23}$ , ce qui n'est pas tout à fait identique à la formule que

SLIJPER (1938) avait trouvée chez cet exemplaire  $\left( \frac{25-25}{23-23} \right)$ . La denti-

tion de ce spécimen se distingue de celle des autres par des dents plus pointues : il s'agit en effet d'un spécimen assez jeune.

Le crâne qui provient d'une pêche au Kreeftenput et qui avait été considéré longtemps comme celui d'un *Tursiops truncatus* (voir l'introduction), ne possède pas de dents, mais il laisse reconnaître 26 alvéoles dentaires du côté gauche et 27 du côté droit; les deux alvéoles postérieures droites sont confluentes.

HARMER a signalé que bon nombre des dauphins à bec blanc qui s'échouent en Grande-Bretagne, sont dépourvus de dents. Il s'agit chaque fois de très vieux individus, n'étant plus capables de trouver leur nourriture et étant de cette façon condamné à mort, ce qui explique leur mort avant le moment de l'échouage.

#### LA COLONNE VERTÉBRALE

Le nombre de vertèbres du dauphin à bec blanc est probablement le plus élevé parmi toutes les espèces du genre *Lagenorhynchus* et il est peut-être le plus élevé pour tout l'ordre des Cétacés. On connaît en effet des spécimens à 94 vertèbres (VAN DEINSE). C'est pourquoi il est intéressant de dénombrer les vertèbres de ces deux spécimens (\*).

Chez le spécimen mâle on compte : Cv 7, Th 15, L 26, Cd 42. La somme est donc : 90.

Chez le spécimen femelle on compte : Cv 7, Th 15, L 25, Cd 38. Mais il nous semble que pendant la préparation de ce squelette les dernières vertèbres caudales, étant petites et étant comprises dans la nageoire caudale, se sont perdues. En comparant cette série de vertèbres caudales à celle du mâle, on vient à la conclusion que 4 ou 5 vertèbres doivent faire défaut. En ajoutant ces 4 ou 5 à l'ensemble, on arrive au chiffre de 42 ou 43 vertèbres caudales et à une somme de 89 ou 90.

Le squelette des pêcheurs d'Ostende (voir plus haut) montrait : Cv 7, Th 15, L 23, Cd 42 (mais il y a toute raison de croire qu'une vertèbre caudale fait défaut). Notre somme donne 87; mais considérant le manque probable d'une vertèbre caudale, nous arrivons au chiffre de 88. Cette dernière somme correspond d'ailleurs à l'addition du nombre de vertèbres que SLIJPER y avait comptée. Notre formule ne coïncide pas bien avec celle de SLIJPER (voir plus loin), mais bien à celle que VAN BENEDEN avait

(\*) Afin d'éviter toute confusion, il est important de signaler ici que nous considérons comme première vertèbre caudale celle qui est située derrière le premier os chevron (arc hémal) et que nous considérons comme vertèbres thoraciques celles qui correspondent à des côtes, même s'il n'y a pas de face d'articulation.

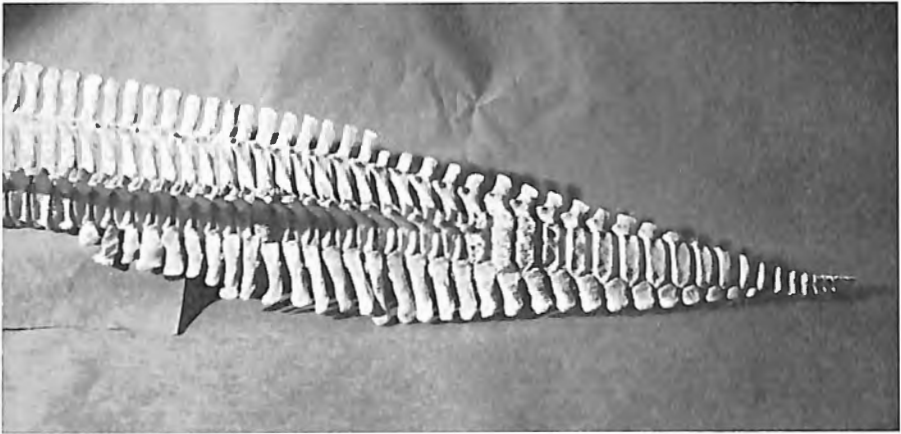


Fig. 3.

Partie caudale de la colonne vertébrale du dauphin à bec blanc mâle. Remarquez les cas d'exostoses sur plusieurs vertèbres.

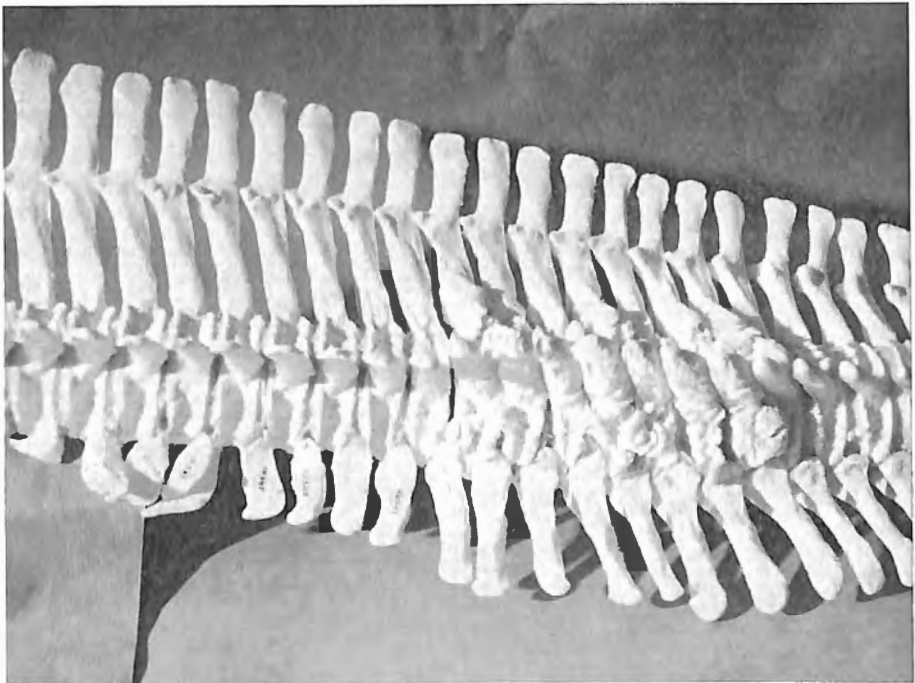


Fig. 4.

Colonne vertébrale du dauphin à bec blanc femelle dès la 24<sup>e</sup> vertèbre lombaire (partiellement visible) jusqu'à la 20<sup>e</sup> vertèbre caudale (partiellement visible). Remarquez les cas avancés de spondylite et la forme bizarre des quatre premiers os chevrons.

énoncée après la description de deux spécimens (dont celui-ci en est un) : Cv 7, Th 15-16, L 23, Cd 40-44.

Les os chevron, c'est-à-dire les arcs hémaux qui s'articulent sur les faces cranio-ventrales de bon nombre de vertèbres caudales, sont aussi bien intéressantes. Le mâle en possède 31, dont les 2 premiers forment un arc incomplet (ayant plutôt l'aspect de processus hémaux détachés) et dont le 16<sup>me</sup> est le plus long de la série (fig. 3). La femelle en possède 32; les 4 premiers et le tout dernier ne forment pas d'arc et ils sont d'ailleurs de forme fort irrégulière; les deux processus qui composent le premier os chevron montrent le fait remarquable qu'ils sont en synostose avec la vertèbre qui précède (ce qui ferait croire qu'ils en font partie) et ils ont la forme de hameau à direction craniale (fig. 4). Le spécimen des pêcheurs d'Ostende ne possède que 19 os chevrons, mais ceci nous semble être dû à des négligences dans la préparation; d'ailleurs ces os ne nous semblent pas avoir été fixés au bon endroit lors du montage du squelette.

Ces réflexions sur la colonne vertébrale du spécimen des pêcheurs d'Ostende expliquent comment il est possible que SLIJPER, en examinant ce squelette au moment que celui-ci était encore exposé dans les salles publiques, en était venu à la conclusion que la formule vertébrale de ce squelette serait : Cv 7, Th 15, L 29, Cd 37 (Somme 88). Actuellement ce squelette est démonté complètement ce qui permet un nouvel examen, dont nous avons donné le résultat.

VAN BENEDEN a examiné deux spécimens (l'un capturé en 1851, l'autre en 1852) et il a signalé que l'un des spécimens avait 15 paires de côtes et l'autre 16. Or, à l'époque que le squelette était monté dans les salles publiques, il présentait 16 paires de côtes. Mais SLIJPER a pu montrer qu'il s'agissait ici d'une erreur de montage et que la première côte est bicipitale comme les autres, contrairement à ce que VAN BENEDEN avait cru y voir. Il y a donc lieu d'accepter que le nombre de 15 paires de côtes se rencontre aussi chez ce spécimen-ci.

Signalons aussi que le mâle possède sur la face ventrale des deux processus transversaux de la 7<sup>me</sup> vertèbre thoracique un rudiment de collum de côte tel que SLIJPER en a décrit chez le spécimen des pêcheurs d'Ostende (chez lequel il n'est présent que du côté droit). Chez la femelle, ces rudiments existent également à la même vertèbre, mais ils sont moins prononcés (\*).

#### ASPECTS PATHOLOGIQUES DE CES DEUX SQUELETTES

SLIJPER était l'un des premiers à prêter une attention spéciale à l'état défectueux du squelette de plusieurs cétacés d'âge avancé. Le phénomène de déformation du squelette chez les vieux dauphins à bec blanc semble être assez courant à en juger par les données de SLIJPER, de HARMER et de VAN BREE.

(\*) Ces rudiments feront l'objet d'une étude séparée.

Les deux spécimens récents de la côte belge en donnent également des exemples illustratifs.

Le mâle est le plus affecté. Des exostoses se rencontrent sur la plupart des vertèbres et sur toutes les côtes; elles sont moins nombreuses sur les omoplates et sur les os chevrons. Sur le squelette de la tête elle sont peu présentes; le seul exemple d'exostose s'y trouve tout près de la symphyse des mandibules. Ces déformations prennent la forme de vrais exemples de spondylite dans la 25<sup>me</sup> vertèbre lombaire et dans les 7<sup>me</sup>, 9<sup>me</sup>, 11<sup>me</sup>, 20<sup>me</sup> et 21<sup>me</sup> vertèbres caudales (fig. 3). Ceux de la 25<sup>me</sup> vertèbre lombaire et de la 9<sup>me</sup> vertèbre caudale provoquent des rétrécissements locaux du canal vertébral. Un rétrécissement pareil se rencontre à la hauteur de la 15<sup>me</sup> vertèbre lombaire, mais ici le cas est bien différent : il s'agit ici d'une vraie synostose qui relie la partie dorsale du corps de la 15<sup>me</sup> vertèbre lombaire à celle de la 16<sup>me</sup>.

Chez la femelle les exostoses sont moins nombreuses et moins prononcées, mais elles se rencontrent également dans toutes les parties du squelette; les faces ventrales des vertèbres cervicales en donnent les meilleurs exemples. D'autre part il y a une spondylite fort poussée qui occupe la région de la 8<sup>me</sup> jusqu'à la 17<sup>me</sup> vertèbre caudale, et qui provoque une coalescence quasi complète des corps de la 9<sup>me</sup> à la 16<sup>me</sup> vertèbre (fig. 4). Le canal vertébral est rétréci dès la 8<sup>me</sup> jusqu'à la 15<sup>me</sup> vertèbre caudale.

On peut se demander dans quelle mesure ces rétrécissements du canal vertébral ont une influence sur la capacité de mouvement de ces animaux.

#### RESUME

Deux spécimens du dauphin à bec blanc, *Lagenorhynchus albirostris* (GRAY), se sont échoués sur la côte belge en 1968 et 1969 et ont apporté la preuve de l'existence occasionnelle de cette espèce dans les eaux côtières belges. La colonne vertébrale, la dentition, des plaies et des exostoses sont discutées.

#### SAMENVATTING

Twee specimen van de witsnuitdolfijn, *Lagenorhynchus albirostris* (GRAY), zijn aan de Belgische kust aangespoeld in 1968 en 1969 en hebben het bewijs geleverd dat deze soort bij gelegenheid in de Belgische kustwateren kan aanwezig zijn. De wervelkolom, het gebit, wonden en exostosen van die specimen worden besproken.

#### SUMMARY

Two specimens of the white-beaked dolphin, *Lagenorhynchus albirostris* (GRAY), stranded on the Belgian coast in 1968 en 1969 and thus proved that this species may happen to occur in Belgian coastal waters. The vertebral column, the dentition, lesions and exostoses of this specimens are discussed.

## RESUMO

Du specimenoj de la blankmuzela delfeno, *Lagenorhynchus albirostris* (GRAY), surstrandigis sur la belga marbordo en 1968 kaj 1969 kaj per tio pruvis la hazardan ekziston de tiu specio en apudbelgiaj maroj. La vertebraro, la dentaro, lezoj kaj elostaĵoj de tiuj du specimenoj estas pridiskutataj.

INSTITUT ROYAL DES SCIENCES NATURELLES DE BELGIQUE.  
R. U. C. A. - ANTWERPEN.

## INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

- BIERMAN, W. H. & SLIJPER, E. J.  
1948. *Remarks upon the species of the genus Lagenorhynchus. II.* (Proc. Kon. Ned. Akad. Wetensch., 51, pp. 127-133.)
- DE PAUW, L. & WILLEMSSEN, G.  
1905. *Notes sur les cétacés échoués dans l'Escaut en 1577.* (Ann. Cercle Archéol. Pays de Waes, 23, pp. 323-329.)
- DE SMET, W. M. A.  
1970. *Deux cétacés rares de notre côte.* (Naturalistes belges, 51, pp. 118-124.)
- DE SMET, W. M. A. & BULTINCK, J.  
*A case of invasive acanthosis in the skin of the penis of a sperm-whale, Physeter catodon L. (A paraître.)*
- FRASER, F. C.  
1934. *Report on cetacea stranded on the British coasts from 1927 to 1932.* (Brit. Mus. Nat. Hist., report n° 11, 39 p.)
- FRECHKOP, S.  
1958. *Mammifères.* (Faune de Belgique, Inst. r. Sci. nat., Bruxelles, 545 p.)
- HARMER, S. F.  
1927. *Report on cetacea stranded on the British Coasts from 1913 to 1926.* (Brit. Mus. Nat. Hist., report n° 10, 91 p.)
- HERSHKOVITZ, P.  
1966. *Catalog of living whales.* (Bulletins Smithsonian Inst., 246, 259 p.)
- JONSGÅRD, A.  
1962. *On the species of dolphins found on the coast of northern Norway and in adjacent waters.* (Norsk. Hvalf. Tid., 51, pp. 1-12.)
- NORRIS, K. S.  
1961. *Standardized methods for measuring and recording data on the smaller cetaceans.* (Journ. Mamm., 42, pp. 471-476.)
- SLIJPER, E. J.  
1938. *Die Sammlung rezenter Cetacea des Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique.* (Bull. Mus. r. Hist. nat. Belgique, 14, n° 10, 33 p.)
- VAN BENEDEN, P. J.  
1861. *Recherches sur la faune littorale de Belgique : Cétacés.* (Mém. Acad. r. Belgique, 32, 32 p.)
- VAN BREE, P. J. H.  
1970. *Über Weisschnauzdelphine (Lagenorhynchus albirostris) von den deutschen Nordseeküsten.* (Natur und Museum, 100, pp. 164-268.)
- VAN BREE, P. J. H. & DUGUY, R.  
1970. *Sur quelques aberrations pathologiques chez les petits cétacés.* (Zool. Garten, 39, pp. 11-15.)



VAN BREE, P. J. H. & NIJSSEN, H.

1964. *On three specimens of Lagenorhynchus albirostris* GRAY, 1846 (*Mammalia, Cetacea*). (*Beaufortia*, II, vol. 139, pp. 85-93.)

VAN DEINSE, A. B.

1931. *De walvischachtige dieren van Nederland*. (Amsterdam, 304 p.)

VAN UTRECHT, W. L.

1959. *Wounds and scars in the skin of the common Porpoise, Phocaena phocaena* (L.). (*Mammalia*, 22, pp. 100-122.)